FREQUENTLY ASKED QUESTIONS

Inhalt

Thema: Fallbeschreibungen 1
Thema: Supervision 2
Thema: Institutionen/praktische Tätigkeit 3
Thema: Theorie 5
Thema: Equivalenz / Curriculum BAG 7
Thème: Equivalences 8
Thema: Andere 9

Thema: Fallbeschreibungen

Thema: Fallbeschreibungen
Frage: Gibt es irgendwo eine Art Vorlage für einen Fallbericht?

Antwort: Da sich die Form der Berichte in den einzelnen Institutionen unterscheidet (z.B. Darstellung der Ergebnisse in Text- oder Tabellenform) wurde keine Vorlage für die Fallberichte erarbeitet. Es bestehen aber unter den Dokumenten auf der Homepage die Leitlinien zur Berichterstattung, welche berücksichtigt werden sollten.

Thema: Fallbeschreibungen
Frage: Wie lang müssen die Fallberichte sein?

Antwort: Die Fallberichte müssen 6-8 Seiten lang sein (maximal 10 Seiten Text ohne Tabellen/spezielle Einzelbefunde und ohne Literaturliste).

Thema: Fallbeschreibungen
Frage: Dürfen Gutachten zu Fallberichten umgeschrieben werden?

Antwort: Theoretisch ja. Wir empfehlen aber einen komplexen klinischen Fall zu wählen, da die klinische Kompetenz nachgewiesen werden sollte. Es muss dabei auf die Länge (max. 10 Seiten) und Form der Interpretation geachtet werden (z.B. müssen in Gutachten oft mehrere spezifische Fragen beantwortet werden, was für die Fallberichte nicht der Fall ist).

Thème: Descriptions de cas
Question: Y-a-t-il des critères définis pour la rédaction des cas en plus de l'interligne 1.5. Police 11 ou 12, Times New Roman ? ou pas d'importance ?

Réponse: Chaque cas relève d'une présentation d'environ 6 à 8 pages (interligne 1.5), figures et tableaux non compris. Il n'y a pas d'autre recommandation pour la mise en forme.

Thème: Descriptions de cas
Question: Doit-on citer toutes les références des tests utilisés pour chaque cas rédigé ou noter les références de tous les tests dans un fichier annexe et commun à tous les cas.

Réponse: Une petite bibliographie spécifique à chaque cas et en relation directe avec l'analyse du cas doit être produite.

Thème: Descriptions de cas
Question: Est-il possible d'avoir un cas rééducation « AVC avec rééducation phonologique d'une aphasie de conduction » et un cas diagnostique « AVC avec héminégligence (les 3 autres cas étant d'étiologies différentes) ?

Réponse: Il est normalement attendu que les 5 cas cliniques relèvent de 5 étiologies différentes. Toutefois, lorsque deux étiologies identiques concernent des problématiques très différentes (p.ex. langage versus héminégligence) et portent d'une part sur un cas diagnostique et d'autre part sur un cas de rééducation, ce format est acceptable.

Thème: Descriptions de cas
Question: Concernant les 5 ans de pratique avec expérience dans au moins 3 des 5 domaines décrits, dans quel domaine appartient la problématique de l'addiction ?

Réponse: Selon le point 3.3.1. du règlement 2018, la problématique de l'addiction appartient au domaine *« pathologies psychiatriques ayant un effet sur la cognition et le comportement, comme p.ex. les troubles de l'humeur, les troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives et la schizophrénie »*.

Thema: Supervision

Thema: Supervision
Frage: Wie «genau» (detailliert) muss Einzel- und Gruppen-SV dokumentiert werden?

Antwort: Bei klinikinterner Supervision reicht eine Bestätigung des Supervisors über die Anzahl der durchgeführten Supervisionsstunden im Einzelsetting und in der Kleingruppe (bis 4 TeilnehmerInnen) für einen bestimmten Zeitraum. Die Supervisionen sollten unterschiedliche Störungsbereiche abdecken. Bei klinikinterner Supervision führt der oder die bestätigende,-r Neuropsychologe,-in die bei der praktischen Arbeit behandelten Störungsbilder, -bereiche auf. Bei externer Supervision werden die Störungsbilder gesondert pro Fall auf einem Protokollblatt dokumentiert und dieses durch den, die Supervisor,-in signiert. Supervisionen in der Grossgruppe (> als 4 TeilnehmerInnen und maximal 50 Stunden) werden mittels einer Bestätigung der Veranstaltung, aus welcher der Inhalt hervorgeht, belegt.

Thema: Supervision
Frage: Welche Qualifikationen benötigt der Supervisor? Zählt es beispielsweise auch für den Fachtitel, wenn man bei einem Facharzt Neurologie oder Psychiatrie Supervision bekommt?

Antwort: Der grösste Teil der Supervision muss durch eine Supervisionsfachperson, die über den Fachtitel in Neuropsychologie FSP verfügt, erbracht werden. FachtitelträgerInnen dürfen ab dem Zeitpunkt des Erlangens des Fachtitels klinikintern Supervisionen durchführen, falls sie in einem Arbeitspensum von mindestens 50% angestellt sind. Externe Supervisionen dürfen nur von NeuropsychologInnen durchgeführt werden, welche 5 Jahre und länger den

Fachtitel in Neuropsychologie haben. Bis zu 50h Supervision durch fachverwandte Spezialisten (Neurologen, Psychotherapeuten, Logopäden) können angerechnet werden.

Thema: Supervision
Frage: Wie viele Stunden Supervision muss man folglich mindestens bei einem Fachpsychologen Neuropsychologie FSP absolvieren?

Antwort: Dies hängt von den geltenden Bestimmungen (Curriculum) ab und kann 400 Stunden oder 300 Stunden (à 50 Minuten) sein. Davon müssen mindestens 50 Stunden bei einem Fachpsychologen für Neuropsychologie FSP absolviert werden.

Thème: Supervision
Question: Selon article 3.3.3 du Curriculum la supervision est comptabilisée si effectuée par au moins deux neuropsychologues reconnus par l'ASNP. Ces deux neuropsychologues doivent-ils/elles travailler dans la même institution ? Est-ce nécessaire d'avoir le titre depuis plus de 5 ans pour faire de la supervision en interne (à l'institution) ?

Réponse: Non il n'est pas nécessaire que les deux neuropsychologues travaillent dans la même institution. Pour la supervision interne à une institution, il est nécessaire d'avoir le titre de spécialiste mais peu importe depuis quand (le délai de plus de 5 ans ne s'appliquent que pour faire de la supervision externe).

Thème: Supervision
Question: Je travaille en structure privée, et j'ai travaillé 12 ans en hôpital et dans des laboratoires de recherche sous supervision de médecins mais pas de neuropsychologues. Est-ce suffisant ?

Réponse: Non car la supervision demandée pour le titre de spécialiste implique un certain nombre d'heures réalisées sous supervision d'un/e neuropsychologue spécialiste. Un certain nombre d'heures de supervision par des médecins spécialistes peut être reconnue (cf. détails dans le règlement de formation 2018) mais pas l'entièreté des heures.

Thema: Institutionen/praktische Tätigkeit

Thema: Institutionen/praktische Tätigkeit
Frage: Was ist an diesem «Gerücht» dran, dass ein klinisches Doktorat angerechnet wird? Wenn ja, wieviel? Oder gibt es keine pauschale Angabe dazu?

Antwort: Ein klinisches Doktorat kann als praktische Tätigkeit angerechnet werden in Abhängigkeit des konkreten und genauen Untersuchungsdesigns und des Ausmasses an praktischer klinischer Arbeit. Dies wird im Einzelfall durch die Anerkennungskommission geprüft, welche auch festsetzt wieviel Zeit an die praktische Ausbildung angerechnet wird. Empfohlen wird eine frühzeitige Abklärung der Anerkennung bei der Anerkennungskommission vor Einreichen des Antrags zur Erlangung des Fachtitels.

Thema: Institutionen/praktische Tätigkeit
Frage: Es steht auf Ihrer Webseite, dass die Weiterbildung eine praktische Tätigkeit von 5 Jahren, eine theoretische und praktische Ausbildung umfasst. Bedeutet das, dass falls ich mich für diese Ausbildung anmelde, ich gleich anfangen könnte zu arbeiten oder müsste ich zuerst andere Bedingungen erfüllen?

Antwort: Sie können tatsächlich gleich anfangen zu arbeiten. Damit die praktische Tätigkeit für die Ausbildung anerkannt wird, muss sie die in den Weiterbildungsleitlinien aufgeführten Kriterien erfüllen (vgl. Anerkennungsliste Kliniken). Die theoretische Weiterbildung und Supervision (vgl. Anforderungen an SupervorInnen gemäss Weiterbildungsreglement) kann parallel dazu absolviert werden.

Thema: Institutionen/praktische Tätigkeit
Frage: Wäre ich für eine Weiterbildung über die SVNP zugelassen, wenn ich gleichzeitig in einer Klinik im Ausland arbeite? Werden mir dann meine Praxisstunden in Deutschland anerkannt? Kann ich auch die Supervision im Ausland absolvieren, oder muss dies über einen externen Supervisor in der Schweiz geschehen?

Antwort: Die Anerkennung der praktischen Tätigkeit und Supervision im Ausland werden im Einzelfall beurteilt. Generell müssen die absolvierten Weiterbildungsanteile den in der Schweiz geltenden inhaltlichen Anforderungen entsprechen. Bei Unsicherheiten holen Sie vorgängig die Zustimmung der SVNP ein.

Thème: Institutions/activité professionnelle
Question: Si l'on présente le titre sous l'ancien système, est-ce bien 1 an que l'on peut comptabiliser pour la pratique si l'on a travaillé dans une institution autre (pas A, B, ni C), p.ex., dans un centre de rééducation neurologique mais sans supervision ?

Réponse: Oui, celle-ci équivaut, selon le règlement 2012, à une année non neuropsychologique dans une institution spécialisée dans un domaine proche de celui de la neuropsychologie. Le règlement détaillé est disponible sur le site internet www.neuropsy.ch sous l'onglet formation post-graduée (https://www.neuropsy.ch/fr/professionnels/formation-post-graduee).

Thème: Institutions/activité professionnelle
Question: Est-ce que je peux exercer le métier de neuropsychologue sans titre FSP?

Réponse: Oui sous forme de stages ou d'emplois. L'obtention du titre FSP est un cursus nécessitant une formation pratique/clinique reconnue dans une structure où se pratique la neuropsychologie.

Thème: Institutions/activité professionnelle
Question : L'activité clinique au sein d'une Institution n'ayant pas de neuropsychologue avec titre FSP et/ou la supervision par un neuropsychologue sans titre FSP peuvent-elles être reconnues dans le cursus pour l'obtention du titre ?

Réponse: Toute activité clinique réalisée dans des centres hospitaliers ou ambulatoires actifs dans le domaine du diagnostic, de la prise en charge thérapeutique et/ou de la réhabilitation de personnes atteintes de différents troubles ou pathologies neuropsychologiques peut être reconnue. La reconnaissance est cependant régie par des règles différentes selon le règlement d'application auquel on souhaite se soumettre (les règlements détaillés de 2012 et 2018 sont disponibles sur le site internet www.neuropsy.ch sous l'onglet formation postgraduée : https://www.neuropsy.ch/fr/professionnels/formation-post-graduee).

Thème: Institutions/activité professionnelle
Question: Quelles institutions engagent des personnes en formation vers le titre de spécialiste en neuropsychologie ? Dans la plupart des offres d'emploi il est demandé le titre FSP « en cours d'obtention », cela signifie-t-il que même si l'on n'a pas achevé la formation post-graduée il est quand même possible de postuler ?

Réponse: La plupart des institutions publiques (i.e. hôpitaux et cliniques) et certains cabinets privés de neuropsychologue proposent une ou plusieurs places de stage pour les personnes

débutant leur formation clinique. Les institutions publiques engagent des candidats en formation vers le titre en fonction de leurs besoins et du format du poste proposé. Hormis s'il est clairement indiqué que la personne doit déjà posséder le titre de spécialiste en neuropsychologie, il est parfaitement possible de postuler tout en étant en cours de formation vers la spécialisation.

Thème: Institutions/activité professionnelle
Question: Concernant la justification du travail sur des cas cliniques, cela fait 20 ans que je pratique, dans ce cadre j'ai réalisé des communications, des présentations orales et écrites de nombreux cas, et je suis chargé/e au niveau master. Est-ce que cela entre dans le cadre d'un travail sur des cas cliniques (point 4.2) ?

Réponse: Le point 4.2 concerne la formation continue une fois le titre obtenu et pour le maintien de ce titre (40 heures par an). Dès lors, il est nécessaire de pouvoir justifier chaque année de ces 40 heures et donc les formations antérieures ne peuvent être comptabilisées. Concernant le travail sur des cas cliniques, ce critère concerne une activité clinique concrète en milieu clinique (et pas au niveau théorique / académique).

Thème: Institutions/activité professionnelle
Question: Selon article 4.2 du Curriculum, est-ce que la répartition des instituts en A-B-C existe toujours? Si oui aux mêmes conditions que précédemment?

Réponse: La classification des institutions en A, B et C existe toujours dans le règlement 2012 (et sous les mêmes conditions) et s'applique aux candidats souhaitant déposer leur dossier de candidature vers le titre de spécialiste sous ce règlement. Pour les personnes qui déposent leur dossier sous le règlement 2018, cette classification n'existe plus.

Thema: Theorie

Thema: Theorie
Frage: Kann ich mir die Kurse in Deutschland anrechnen lassen?

Antwort: Die von der GNP anerkannten Weiterbildungskurse sind generell auch in der Schweiz anerkannt, wenn sie die Inhalte des Curriculums in der Schweiz gemäss Übergangsregelungen erfüllen. Häufig wird auch die Anzahl der anerkannten Credits angegeben. Das Kursprogramm ist bei der Einreichung beizulegen, so dass die Inhalte und deren Anerkennung genauer überprüft werden können. Bei Unsicherheiten bezüglich der Anerkennung empfiehlt sich vorgängig eine Rückfrage bei der Anerkennungskommission.

Thema: Theorie
Frage: Können Kolloquien auch für die «theoretische Weiterbildung» angerechnet werden?

Antwort: Theoretisch ja, im Ausmass der erlaubten prägradualen Weiterbildung. Im Einzelfall wird geprüft, ob der Inhalt zur Anrechnung als theoretische Weiterbildung qualifiziert. Empfohlen wird eine frühzeitige Abklärung bei der Anerkennungskommission vor Einreichen des Antrags zur Erlangung des Fachtitels.

Thema: Theorie
Frage: Dürfen die theoretischen Weiterbildungsstunden eines mehrtägigen Kongresses auf verschiedene Bereiche aufgeteilt werden?

Antwort: Ja, die Inhalte können verschiedenen Bereichen zugeordnet werden, dieselben Stunden werden aber nicht doppelt oder mehrfach angerechnet.

Thema: Theorie
Frage: Werden die Seminare und Kolloquien, die Teil der theoretischen Weiterbildung sind, an verschiedenen Kliniken in der Schweiz gehalten und kann man frei wählen wann man dieser besuchen will?

Antwort: Im Rahmen der Übergangsregelung von 2012 und 2018 muss die theoretische Weiterbildung die im Weiterbildungsreglement aufgeführten Kriterien erfüllen. Angebotene Weiterbildungen / Kurse sind auf der Homepage der SVNP unter «Events» zu finden. Dabei werden jeweils die anrechenbaren Credits aufgeführt. Sind Sie nicht sicher, ob andernorts angebotene Weiterbildungen anerkannt sind, nehmen Sie am besten Rücksprache mit der Anerkennungskommission. Nach Inkrafttreten des eidgenössisch anerkannten Curriculum kann die Ausbildung nach diesem absolviert werden. Dieses enthält die für die Anerkennung des Fachtitels nötigen Weiterbildungsstunden.

Thème: Théorie
Question: Lorsque j'ai fait le MAS en neuropsychologie à Genève (sur 1 an), il nous avait été communiqué que cela était équivalent à 350h de théorie pour le titre. Doit-on fournir, en plus du diplôme du MAS, une attestation écrite de la part de l'université de Genève comme quoi c'est équivalent à 350h ? Il me semble ne plus retrouver cette précision de 350h dans les règlements écrits sur le site des directives pour l'obtention du titre.

Réponse: La documentation relative à la formation théorique doit contenir une liste détaillée des formations suivies avec indication de la date, du nombre d'heures, des sujets/thèmes précis, des intervenants (avec attestations correspondantes). La liste détaillée des formations suivies sera organisée selon les rubriques décrites par le curriculum (connaissances de base, méthodes de diagnostic, méthodes relatives à l'intervention, neuropsychologie et développement, disciplines voisines). Pour les formations universitaires post-graduées (ex. MAS), les crédits ECTS font foi.

Thème: Théorie
Question: Diplômé/e il y a longtemps je n'arrive pas à retrouver le nombre des heures pour chaque objectif d'apprentissage selon le règlement. Globalement, j'ai obtenu le nombre total des heures pour chaque formation ainsi que le contenu approximatif des cours. Est-ce suffisant ?

Réponse: Même si un détail de chaque heure de formation n'est pas possible, il est attendu des candidats au titre de spécialiste une certaine estimation des heures réalisées dans chaque objectif d'apprentissage (sur la base du total des heures) en fonction du contenu des cours.

Thème: Théorie
Question: Le programme de formation en neuropsychologie de l'Université de Genève (MAS) est-il reconnu par la FSP?

Réponse: Oui, les heures de formation post-graduée théoriques obtenues via le MAS sont reconnues pour le cursus vers l'obtention du titre de psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP.

Thema: Equivalenz / Curriculum BAG

Thema: Curriculum BAG
Frage: Weiss man, wer alles nach altem Curriculum den Fachtitel anstreben darf (bis wann dieses zählt / wie lange die Übergangszeit ist)?

Antwort: Das Curriculum 2012 hat noch bis 06/2023 Gültigkeit. Für das Curriculum 2018 wurde noch keine Frist festgesetzt, es wird aber wahrscheinlich 3-4 Jahre länger Gültigkeit haben.

Thème: Equivalences / Curriculum OFSP
Question: Si l'on remplit toutes les conditions pour déposer son titre sous les 2 systèmes (ancien système de 2012 avec institutions A, B, C et nouveau système de 2018), vaut-il mieux pour la suite (reconnaissance future ?) présenter son titre avec les conditions du nouveau système (version 2018) ou cela ne change rien pour le futur si l'on décide de présenter son titre sous l'ancien ou sous le nouveau système ?

Réponse: Les deux systèmes sont équivalents puisqu'ils donnent tous deux accès au titre reconnu de psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP. En fonction du règlement de formation sous lequel le dossier pour le titre sera déposé, il est nécessaire de satisfaire certains critères spécifiques qui sont détaillés au sein des règlements.

Thème: Equivalences / Curriculum OFSP
Question: Quelle est la différence entre obtenir son titre sous l'ancien règlement et le nouveau ?

Réponse: Les deux systèmes sont équivalents puisqu'ils donnent tous deux accès au titre reconnu de psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP. En fonction du règlement de formation sous lequel le dossier pour le titre sera déposé, il est nécessaire de satisfaire certains critères spécifiques qui sont détaillés au sein des règlements.

Thème: Equivalences / Curriculum OFSP
Question: Quelle est la date limite pour rendre son dossier pour le titre sous l'ancien règlement ? Après cette date limite, est-ce que je dois recommencer ma formation post-grade ?

Réponse: Depuis le 01.07.2018, une version révisée du règlement est en place, laissant à chaque candidat la possibilité de choisir le règlement de formation post-graduée auquel il souhaite être soumis pour l'obtention du titre de spécialiste en neuropsychologie FSP. L'ancien règlement de formation post-graduée (2012) restera applicable jusqu'au 30/06/2023. Par la suite, seul le règlement révisé en 2018 fera foi.

Thème: Equivalences / Curriculum OFSP
Question: Les "anciens" titres FSP seront prochainement "validés"/uniformisés aussi comme titres Fédéraux ? si oui dans combien de temps? Y a-t-il des négociations en cours entre la FSP e l'OFSP dans ce sens?

Réponse: Depuis le 01.07.2018, il existe une version révisée du règlement de formation post-graduée en vue de l'obtention du titre de spécialiste en neuropsychologie FSP répondant aux exigences de l'OFSP en matière de formation et supervision. L'ancien règlement de formation post-graduée (2012) restera applicable jusqu'au 30/06/2023. Par la suite, seul le règlement révisé en 2018 fera foi. Le titre de spécialiste en neuropsychologie FSP continuera d'exister sous cette forme.

Thema: Equivalenz

Thème: Equivalences
Question : Lors d'un cursus réalisé à l'étranger (études et emploi en France par exemple), la formation pratique est-elle reconnue et dans quelle mesure est-il possible de poursuivre sa formation en vue d'obtenir le titre de spécialiste en neuropsychologie FSP ?

Réponse: La reconnaissance de l'activité pratique est dépendante des institutions où les candidats ont travaillé. En Suisse, les institutions sont classées en A, B et C (cf. détails dans les règlements). Lorsque la formation a eu lieu à l'étranger, il est nécessaire de produire des attestations d'anciens superviseurs et/ou responsables de service hospitalier afin que la commission de reconnaissance puisse juger de l'équivalence entre la formation à l'étranger et la formation dans une institution reconnue en Suisse.

Thème: Equivalences
Question : Lors d'un cursus réalisé à l'étranger, des séminaires de discussions de cas ou de présentation d'études de cas supervisés par un médecin gériatre ou neurologue peuvent-ils être comptabilités comme heures de supervision ?

Réponse: Lorsque la formation a eu lieu à l'étranger, il est nécessaire de produire des attestations d'anciens superviseurs et/ou responsables de service hospitalier afin que la commission de reconnaissance puisse juger de l'équivalence entre la formation à l'étranger et la formation dans une institution reconnue en Suisse.

Thème: Equivalences
Question: J'ai obtenu mon Master de Psychologie ainsi que mon titre de psychologue, puis me suis spécialisé/e en neuropsychologie développementale au cours du doctorat. J'ai fait reconnaître mon Master auprès de la PsyCo (attestation d'équivalence) et me demandais si mon parcours permettait une équivalence / validation d'acquis avec la formation post-grade en neuropsychologie.

Réponse: Les cours et formations post-graduées (i.e. après le Master) sont reconnues comme telles pour les critères des heures de formation vers le titre de spécialiste. L'équivalence du diplôme (Master) n'entre pas en jeu dans les critères ASNP (c'est un prérequis dépendant de la FSP). Pour les autres critères (notamment supervision et activité clinique), il est possible de demander une équivalence auprès de la commission de reconnaissance en détaillant cette activité ainsi que les heures de supervision reçues (si cette activité n'a pas été effectuée en Suisse).

Thème: Equivalences
Question: Je ne trouve pas de stage en Suisse et j'aimerai aller à l'étranger pour me former, mais je ne sais pas si cette formation sera ensuite reconnue en Suisse ?

Réponse: Les formations à l'étranger sont reconnues (équivalences) en se basant sur les mêmes critères que celles réalisées en Suisse. Sous le règlement 2012, il est alors nécessaire que le/la candidat/e au titre de spécialiste détaille précisément son activité (afin que la commission de reconnaissance puisse juger cette équivalence). Sous le règlement 2018, le seul critère est d'avoir eu une activité dans au moins 3/5 domaines listées et ce indépendamment du pays où cette activité a lieu.

Thème: Equivalences
Question: J'ai obtenu un master en psychologie en France et exerce depuis plusieurs années. Je m'interroge quant à une pratique possible en Suisse. J'ai compris qu'une reconnaissance de mon diplôme était à effectuer mais je ne sais vers quel organisme précis me tourner et surtout comment faire reconnaître ma spécialité de neuropsychologue ?

Réponse: La reconnaissance (équivalence) d'un diplôme étranger n'est pas dépendante de l'ASNP mais de l'OFSP et de sa commission des professions de la psychologie (PsyCo). La spécialisation en neuropsychologie n'existant pas de manière officielle en France, il n'y a actuellement pas de reconnaissance automatique possible (le/la candidat/e devant déposer un dossier selon les critères du règlement de formation de l'ASNP).

Thema: Andere

Thema: Andere
Frage: Gibt es eine Möglichkeit, ohne FSP Titel neuropsychologische Leistungen abzurechnen?

Antwort: Nein. Neuropsychologische Leistungen können nur von Neuropsychologinnen und Neuropsychologen mit Fachtitel FSP im Rahmen der mit den Krankenkassenorganisationen curafutura und santésuisse vereinbarten Übergangsregelungen und Empfehlung zur Rechnungsstellung der diagnostischen neuropsychologischen Leistungen zu Lasten der obligatorischen Krankenpflegeversicherung vom 23.06.2017 abgerechnet werden. Personen, die in Ausbildung sind, müssen Ihre Leistungen unter Supervision eines Fachtitelträgers erbringen, damit diese abgerechnet werden können.

Thema: Andere
Frage: Innerhalb welcher Zeit nach Einreichung der Unterlagen kann ich mit einer Rückmeldung (Annahme oder Ablehnung) rechnen?

Antwort: Das ist unterschiedlich. Grundsätzlich werden die Anträge in den alle 3 Monate stattfindenden Sitzungen der Anerkennungskommission behandelt. Wenn besonders viele Anträge eingegangen sind, kann ein Antrag im Einzelfall auch erst in der jeweils übernächsten Kommissionssitzung beraten werden, sodass diese Zeitspanne allein 2-5 Monate dauern kann. Wenn ein Antrag durch die Anerkennungskommission positiv beurteilt wurde, ergeht durch diese die Empfehlung an die FSP zur Bestätigung. Dies ist in der Regel eine Formalität, kann jedoch je nachdem noch einmal 2-3 Monate dauern in Abhängigkeit davon, wann die nächstfolgende auch nur alle 3 Monate stattfindende Sitzung der FSP stattfindet. Im günstigsten Fall kann ein Antrag innerhalb weniger Monate beantwortet sein, der Prozess kann aber auch bis zu 9 Monaten dauern, bei einer erstinstanzlich negativen Antwort durch die Anerkennungskommission der SVNP auch länger.

Thema: Andere
Frage: Ich nehme an, dass der Lohn während der Ausbildung tiefer ist als nach der Ausbildung. Könnte ich fragen was der übliche Durchschnittslohn ist während der Ausbildung?

Antwort: Der Lohn während der Ausbildung ist generell tiefer, da Sie über weniger Erfahrungsanteile verfügen. Die Einstufung in eine Lohnklasse selber erfolgt in verschiedenen Kantonen und z.T. auch Kliniken unterschiedlich, so dass es eine grosse Bandbreite gibt. Generell ist es sinnvoll, sich an den kantonalen Lohntabellen und den dort aufgeführten Einstufungen für Psychologen mit und ohne Fachtitel zu orientieren

Thème: Autre
Question: Concernant, "l'activité spécifique à des cas" (2000 ou 3600 heures nécessaires). Est-ce que chaque patient rencontré pour une évaluation neuropsychologique pourrait être totalisé dans ce nombre d'heures ?

Réponse: Le terme « activité spécifique à des cas » renvoie à l'ensemble des heures de travail faites autour de l'étude d'un cas dans le domaine du diagnostic et de la thérapie en neuropsychologie (évaluation neuropsychologique, analyse et interprétation, discussions, etc.).

Thème: Autre
Question: Pour obtenir titre de "psychologue spécialiste en neuropsychologie FSP" délivré par la FSP et l'ASNP et pouvoir travailler en indépendant/e, dois-je obligatoirement faire la totalité de la procédure décrite dans le règlement ASNP ou puis-je faire valoir une partie de mon expérience à l'étranger (cours théoriques de Master, heures de stage durant le master, formations complémentaires, expériences professionnelles, ...) ?

Réponse: Oui il est nécessaire de déposer un dossier comme toute personne souhaitant obtenir cette spécialisation. Toutefois, la formation et l'expérience antérieure réalisée à l'étranger peut être reconnue si elle est suffisamment détaillée et précise dans le dossier de candidature. À noter que selon le règlement de formation 2018 de l'ASNP, seules les heures de formation post-graduées (i.e. après le master) sont reconnues.

Thème: Autre
Question: Une collègue, qui est à la fois ergothérapeute et neuropsychologue est en train de faire les démarches pour le titre et demande si son expérience d'ergothérapeute (dans le domaine de patients cérébrolésés enfants et adultes) peut être reconnue comme année "autre" ?

Réponse: L'année *« autre »* ne concerne que le règlement 2012 (et pas le règlement 2018). À priori cette activité peut être reconnue comme année *« autre »* pour autant que l'activité réalisée soit clairement détaillée dans le dossier de candidature au titre de spécialiste.

Thème: Autre
Question: Je souhaite me spécialiser en neuropsychologie, mais je ne comprends pas bien la différence entre le MAS de Neuropsychologie et la formation que propose l'ASNP ?

Réponse: Le MAS de neuropsychologie est une formation théorique comprenant l'ensemble des heures de formation nécessaire pour obtenir la spécialisation, et permettant à son terme de déposer son dossier qui doit aussi comporter d'autres éléments (supervision et activité clinique, notamment) selon le règlement de l'OFSP. L'ASNP ne propose pas une formation spécifique mais un curriculum qui peut se faire sous le règlement 2012 ou sous le règlement 2018 (cf. détails sur le site www.neuropsy.ch). Lorsque tous les critères du curriculum ASNP sont remplis, il est alors possible de déposer son dossier de candidature pour le titre de spécialiste en neuropsychologie FSP qui est évalué par la commission de reconnaissance de l'ASNP.

Thème: Autre
Question: Y a-t-il des sessions de relecture des cas définies dans l'année ou est-ce que les relectures se font au fur à mesure des envois des dossiers ?

Réponse: La commission de reconnaissance se réunit 4x par année pour discuter des dossiers reçus. Les dossiers sont traités dans l'ordre d'arrivée.